



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 27_CC_2019_CCDS FIXATION DES TAUX DE L'ÉTAT FDL 2019

Séance du 12 avril 2019

Date de convocation : 08 avril 2019 - **2^{ème} convocation**

L'an deux mil dix-neuf et le douze avril à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la Mairie de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane Antoinette, Christian PITTA, Denis BURLOT, Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Enrico WILLIAM, Sylvio BOCAGE, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Françoise FREDOC, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Justine SAÏBOU-MINDJOUK, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC, Céline ZULÉMARO

Absents excusés ayant donné procuration :

Pierre HO-WEN-SZE à Patrick COSSET
Claudine CAILLOT à Jean-Claude HORTH
Marie JEAN-BAPTISTE à Françoise FREDOC
Wansy JEAN-FORT à Gilles DUFAIL
Daniel MANGAL à François RINGUET
Annick LEVEILLÉ-ARON à Myriam MARIN

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Line LETARD, Armide MATTHIEU, Annie ROBINSON-CHOCHO.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Christian PITTA**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Conformément aux orientations adoptées au conseil communautaire du 25/03/2019, il est proposé de maintenir en 2019, les taux d'imposition votés en 2018.

Sur les bases 2019 figurant sur l'état FDL n°1259, le produit fiscal attendu est estimé ainsi :

	Bases 2019	Taux	Produits
CFE	40 625 000	24.56%	9 977 500.00
Taxe d'habitation	14 857 000	12.26%	1 821 468.00
Taxe foncière (bâti)	38 708 000	3%	1 161 240.00
Taxe foncière (non bâti)	432 200	3.45%	14 911.00
Total			12 975 119.00

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur la fixation des taux suivants :

- CFE inchangé, soit 24,56%
- Taxe d'habitation de 12,26%
- Taxe sur le foncier bâti de 3%
- Taxe sur le foncier non bâti de 3,45% »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu le code général des impôts, notamment les articles 1609 nonies C et 1636 B sexies ;

Vu l'avis du bureau en date du 01/04/2019 ;

Ayant entendu l'exposé du Président

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de voter les taux en 2019 selon ce qui suit :

- CFE 24,56%
- Taxe d'habitation 12,26%
- Taxe sur le foncier bâti 3%
- Taxe sur le foncier non bâti 3,45%

Et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations : 06

Nombre de votants : 29

Pour : 29

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 12 avril 2019

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

François RINGUET



Joëlle JERSIER

De: Tatiana RIBAL
Envoyé: vendredi 19 avril 2019 12:58
À: Joëlle JERSIER
Objet: Fwd: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

Expéditeur: <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>
Date: 19 avril 2019 à 11:00:16 UTC-4
Destinataire: <tedetis109@e-legalite.com>, <elegalite@gmail.com>, <tatiana.falgayrettes@ccds-guyane.fr>
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-04-19
Nombre de pièces jointes: 2
Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES
N° de SIREN: 200027548
Numéro Acte de la collectivité locale: 27_CC_2019_CCDS
Objet acte: FIXATION DES TAUX DE L'ETAT FDL 2019
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 7.2.1-Vote des taux de fiscalité locale
Identifiant Acte: 973-200027548-20190412-27_CC_2019_CCDS-DE
